

—Vous avez bien fait. Connait-il le motif de son arrestation provisoire ?

—J'ai recommandé à mes hommes de ne lui donner aucune explication à cet égard.

—C'était prudent... avez-vous commencé un procès-verbal ?

—Oui, mais il est nécessairement des plus sommaires puisque je n'ai fait aucun interrogatoire... Le voici...

M. de Gibray y jeta les yeux.

—Nous allons procéder... dit-il ensuite, et comme je n'ai pas mon greffier, je prierai votre secrétaire de le remplacer...

—A vos ordres...

—Avant tout, continua le juge d'instruction, il faudrait sortir de la voiture le cadavre et le placer sous le hangar.

Le palefrenier François descendit du grenier des bottes de paille qu'il disposa sur les pavés, tandis que deux agents tiraient du coupé, mais non sans peine, le corps de l'homme assassiné dont la mort avait raidi les membres.

On étendit ce corps sur la paille, en ayant soin d'élever la tête afin qu'il fût possible d'examiner les traits.

Le malheureux pouvait avoir cinquante ans environ.

Des cheveux bruns grisonnant à peine couronnaient un visage soigneusement rasé.

La redingote, le pantalon, le gilet étaient noirs, et le pardessus de couleur marron.

Un cache-nez de flanelle blanche s'enroulait autour du cou.

De fortes bottines d'hiver, à doubles semelles et presque neuves, chaussaient les pieds.

Le sang coagulé imprégnait les habits et rougissait le plastron de la chemise.

L'agent, muet, immobile et attentif jusque-là, s'approcha du cadavre pour exécuter l'ordre qu'il venait de recevoir, et s'apprêtait à écarter le gilet lorsqu'il aperçut, accroché à l'une des boutonnières, un cordon de soie tressée.

Il tira ce cordon et une montre d'or s'échappa du gousset.

—Voici un bijou d'une certaine valeur... dit-il. Donc le vol n'a pas été le mobile du crime, ou bien l'assassin a mal fouillé sa victime...

Le juge d'instruction reçut la montre des mains de l'agent et l'examina.

Jodelet, pendant ce temps, déboutonna la chemise et mit à nu la poitrine du mort.

Une plaie béante, d'une forme toute particulière, apparut sous le sein gauche, juste à la place du cœur.

—Mâtin ! s'écria Jodelet, l'assassin avait le coup d'œil juste et la main solide ! Il a choisi le bon endroit ! L'arme était un poignard à lame triangulaire... La mort a dû être instantanée... Pas seulement le temps de dire : Ouf !

—Fouillez les poches... commanda le juge d'instruction ; peut-être le mort avait-il sur lui quelque objet de nature à nous faire connaître son identité...

Jodelet s'empressa d'obéir.

Non seulement il fouilla, mais il retourna les poches du pardessus, de la redingote et du gilet.

Elles ne contenaient rien, à l'exception d'un mouchoir blanc, non marqué.

—Il est étrange que cet homme n'ait sur lui ni portefeuille, ni papiers d'aucune sorte... pas même une lettre... fit M. de Gibray.

Le chef de la sûreté hocha la tête d'un air pensif qui en disait long. La chose ne semblait point l'étonner.

L'agent s'occupait de visiter les poches du pantalon. Tout à coup il tressaillit.

—Qu'y a-t-il ? lui demanda le juge d'instruction qui suivait de l'œil tous ses mouvements.

—Il y a, répondit Jodelet, il y a que l'assassin était positivement un homme désintéressé... Il ne travaillait pas pour un bénéfice pécuniaire, oh ! non ! Voici le porte-monnaie de la victime, et je vous garantis qu'il n'est pas vide, car il est lourd...

—Peut-être y trouverons-nous un indice, dit vivement M. de Gibray. Donnez...

—Monsieur le juge d'instruction, voici l'objet.

Le magistrat prit le porte-monnaie l'ouvrit et en inventoria les cases.

Ces cases contenaient un billet de banque de France de cent francs, deux cents francs en or, et sept francs dix centimes de menue monnaie.

—Les pièces d'or sont-elles françaises ou étrangères ? demanda le chef de la sûreté.

—Les unes françaises, les autres italiennes, à l'effigie de Napoléon III et de V c or Emmanuel... Vous ne trouvez plus rien, Jodelet

—Non monsieur, rien... La seconde poche est vide.

—Le linge est-il marqué

L'agent regarda successivement la chemise et les chaussettes du mort, de même qu'il avait déjà regardé le mouchoir de poche.

—Aucune marque, monsieur... répondit-il après examen.

—Tout semble se réunir pour rendre les recherches plus difficiles. Les boutons de la chemise n'offrent rien de particulier ? ajouta-t-il plus haut.

—Non, monsieur... Au plastron et aux poignets ce sont de doubles boutons de nacre, comme on en trouve partout.

M. de Gibray faisait consigner au procès-verbal tous ces détails, si minime que fût leur importance, par le secrétaire du commissaire.

Le pauvre diable écrivait sans relâche, tout en soufflant de seconde en seconde dans ses doigts engourdis.

—Le froid vous paralyse... lui dit le chef de la sûreté.

—Dame ! un peu, monsieur... J'ai l'onglée... Mais ça ira tout de même... seulement ça n'embellit pas l'écriture.

—Pourvu qu'elle soit lisible, c'est tout ce qu'il faut...

M. le juge d'instruction, dois-je visiter l'intérieur de la voiture ? demanda Jodelet.

—Certes ! c'est très important...

Le groupe se dirigea vers le coupé.

L'agent sauta dans l'intérieur.

Il souleva les coussins raidis par le sang.

Il examina le paillason.

Il explora le porte-allumettes fixé entre les deux châssis des vitres de devant.

—Rien, fit-il ensuite ; absolument rien...

Paul de Gibray appela le loueur et lui dit :

—Jusqu'à ce que l'instruction soit terminée, vous ne mettez point en circulation cette voiture, sur laquelle, d'ailleurs, les scellés vont être posés.

—Monsieur le juge, elle restera dans une petite remise dont la clef ne me quittera ni jour ni nuit...

—C'est ce qu'il faut... Maintenant nous allons monter chez vous, et nous y procéderons à l'interrogatoire du cocher qui conduisait hier cette voiture...

Binet s'inclina.

—Couvrez le corps de ce malheureux et demeurez auprès de lui... commanda le chef de la sûreté aux gardiens de la paix. Vous, brigadier, allez chercher le cocher qui a été mené au poste de la rue Doudeauville.

Le brigadier Fontaine salua militairement et sortit avec deux hommes, tandis que François apportait de l'écurie des couvertures qu'on étendait sur le cadavre.

L'apposition des scellés employa dix minutes, puis les magistrats guidés par le loueur, montèrent dans la chambre du premier étage où nous avons vu le commissaire du quartier commencer son procès-verbal.

Un poêle de fonte, que des tuyaux de tôle en zig-zags mettaient en communication avec la cheminée, ronflait et rougissait, entretenant une chaleur peut-être excessive mais qui semblait délicieuse à des gens glacés jusqu'aux moelles par les six degrés de l'atmosphère extérieure.

On attendait l'arrivée du cocher Cadet.

Pendant quelques secondes un silence profond régna, interrompu seulement par les ronflements du poêle et la toux d'un sergent de ville enrhumé.

M. de Gibray rompit ce silence.

—Que pensez-vous de tout cela ? demanda-t-il au chef de la sûreté.

Celui-ci répondit :

Nous sommes en face d'un crime commis, soit dans un but de vengeance personnelle, soit pour s'emparer de certains papiers que l'assassin savait trouver sur sa victime, cela me paraît indiscutable, puisque ni le portefeuille ni la montre n'ont été volés... Affaire bien mystérieuse en somme... l'interrogatoire du cocher nous éclairera peut-être.

—Je regrette que nous ne nous soyons pas fait assister d'un médecin... dit le commissaire aux délégations judiciaires.

—A quoi bon, puisque l'homme est mort ?

—Le médecin aurait pu nous apprendre à quelle heure remonte la mort...

—Les réponses du cocher nous renseigneront à ce sujet.

—Sans doute, à moins qu'il ne cherche à nous égarer par des mensonges.

Le loueur intervint.

—Ne craignez point cela, messieurs... fit-il, Cadet est un honnête homme, à mon service depuis longtemps... S'il sait quelque chose, il vous le dira...

—Cadet est estimé dans le quartier... ajouta le brigadier des sergents de ville. Le brave garçon aime un peu trop à lever le coude, c'est certain, et se met dans les brindezingues plus souvent qu'à son tour, mais il ne ferait pas de mal à une mouche et, quand il trouve dans sa voiture n'importe quoi, il va le porter à la préfecture au bureau des objets perdus... Je crois impossible de l'accuser...

—Aussi ne l'accuse-t-on pas, répliqua le chef de la sûreté avec un sourire plein de finesse. Mais sans être complice du crime, et même en ignorant que ce crime ait été commis, il pourra nous donner de précieux indices... Bien souvent il suffit d'un mot pour mettre sur une piste.

Le juge d'instruction approuva du geste. En ce moment on entendit s'élever une grande rumeur au dehors.

La foule rassemblée dans la rue Ernestine, en face de la maison, voyant passer le cocher Cadet entre deux gardiens de la paix, protestait contre l'arrestation d'un homme qu'elle savait incapable d'une action criminelle, et à qui l'on ne pouvait reprocher que son culte trop fervent pour le petit *quinguet* de Suresnes ou d'Argenteuil.

Mais le peuple, personne ne l'ignore, est plein d'indulgence pour ceux que les chansonniers du Caveau appellent les *suppôts de Bacchus*.

Les gardiens de la paix repoussèrent la foule.

Ils introduisirent Cadet dans la cour dont leurs camarades s'étaient empressés d'ouvrir la porte.

Très inquiet, très étonné, un peu effrayé, Cadet ne savait ni ce qu'il devait croire, ni ce qu'il devait craindre.

Naturellement il avait interrogé, au sujet des motifs de son arrestation, les sergents de ville qui le conduisaient au poste.

Non moins naturellement les sergents de ville, obéissant à leur consigne, étaient restés muets.

Quand on le fit sortir du poste pour l'amener rue Ernestine, quand il vit une agglomération insolite devant la maison de Mathurin Binet, il comprit qu'il ne pouvait s'agir d'une simple contravention, et il commença de façon très sérieuse à chercher ce qu'il pouvait bien avoir fait de délictueux, et ce qui se passait d'assez grave pour réunir tant de monde à cette place habituellement déserte.

Son cœur alors se mit à battre avec violence, sa respiration devint difficile et son émotion redoubla lorsqu'il entendit les gens du quartier crier aux agents :

—Lâchez-le ! Mais lâchez-le donc ! C'est un brave garçon... Ce n'est pas lui qui est coupable !...

Une sueur froide mouilla ses tempes.